

Du 16 septembre
au 16 novembre
2018.

Jusqu'à
150€
remboursés*

**VELUX récompense
vos pièces lumineuses !**

Inscription sur
www.velux.fr

* Modalités et inscription sur velux.fr
Offre réservée aux particuliers, valable du 16
septembre au 16 novembre 2018 sur les
fenêtres Confort, Tout Confort et VELUX INTEGRA®.

VELUX®

© 2018 Groupe VELUX VF 7190-0818 * VELUX et le logo VELUX sont des marques déposées et utilisées sous licence par le groupe VELUX. Ce document n'est pas contractuel.
VELUX France, S.A.S. au capital de 6 400 000 euros, R.C.S. EVRY 970 200 044.



Jusqu'à 4 fenêtres de toit remboursées par foyer



Dès 2 fenêtres de toit installées dans la même pièce

Comment bénéficier de l'offre ?

- 1** Inscrivez-vous sur www.velux.fr et faites installer vos fenêtres entre le 16 septembre et le 16 novembre 2018.
- 2** Constituez votre dossier de remboursement, comprenant :
 - La **facture** du professionnel, datée entre le 16 septembre et le 16 novembre 2018, en entourant la date et les produits concernés
 - Les **codes-barres des fenêtres**
 - Un **RIB** pour le remboursement
 - Pour bénéficier du « bonus lumière » : **les photos avant / après de la pièce dans laquelle vous avez fait installer 2 fenêtres ou plus***
- 3** Suivez les indications reçues à votre inscription pour **envoyer votre dossier avant le 1^{er} décembre 2018.**

Rendez-vous sur velux.fr

- Retrouvez nos conseils pour bien éclairer vos pièces
- Inscrivez-vous pour bénéficier de l'offre

**Les photos doivent être prises d'un même point, à l'intérieur. La photo «après» doit montrer clairement les 2 fenêtres ou plus sur la même photo, prise de l'intérieur. Voir modalités complètes de l'opération sur www.velux.fr*

VELUX®